

2 Politique

Coopération Gabon-Côte d'Ivoire

Alassane Ouattara attendu à Libreville aujourd'hui

ONDIUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

Le président ivoirien effectuera une visite de travail et d'amitié dans notre pays ce mercredi. Parmi les temps forts de ce séjour, on note une rencontre avec son homologue gabonais Ali Bongo Ondimba. Il s'agit-là de la deuxième visite d'un chef d'Etat étranger depuis le retour du numéro un gabonais au Gabon, après plusieurs mois de convalescence au Maroc.



Photo : Moutiemou

Les présidents Ali Bongo Ondimba et Alassane Dramane Ouattara, saluant les populations iltogovéennes en mars 2016.

LE président de la République, Ali Bongo Ondimba, recevra, ce jour, son homologue ivoirien, Alassane Dramane Ouattara, dans le cadre d'une visite de travail et d'amitié dans notre pays. Au menu, un entretien entre les deux hommes d'Etat.

En effet, Ali Bongo Ondimba et son hôte de marque auront des échanges sur plusieurs questions d'actualité. Lesquelles concernent aussi bien la coopération bilatérale que multisectorielle entre Libreville et Abidjan.

Ils aborderont également des sujets d'intérêt commun liés, entre autres, aux questions de paix, de sécurité et de développement des sous-régions d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. Il faut souligner que cette

visite du numéro un ivoirien, intervient presque une semaine après celle du président togolais Faure Essozimna Gnassingbe. C'est donc la deuxième du genre depuis le retour définitif du président Ali Bongo Ondimba dans son pays.

Rappelons que la dernière visite du chef de l'Etat ivoirien en terre gabonaise remonte à mars 2016. A l'époque, son homologue gabonais l'avait reçu à Franceville, chef-lieu de la province du Haut-Ogooué. A cette occasion, les deux hommes étaient partis se recueillir pendant quelques minutes au mausolée Omar Bongo Ondimba. Par Ailleurs Ali Bongo Ondimba et Alassane Dramane Ouattara avaient eu un long entretien de plus de deux heures. Un tête-à-tête au cours duquel les deux chefs d'Etat avaient évoqué des questions d'intérêt commun et celles liées à la sécurité au niveau des régions d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. Cependant, les sujets relatifs à l'économie n'étaient pas en reste. Sur-

tout au moment où la crise pétrolière frappait nombre de pays africains, avec ses effets néfastes sur les plans social et de l'investissement... On a souvenance qu'au terme de leur entretien, le président Ali Bongo Ondimba avait souligné que cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des "concertations permanentes habituelles entre les autorités gabonaises et ivoiriennes depuis les présidents défunts Omar Bongo Ondimba et Félix Houphouët Boigny". Et, évoquant les réformes économiques engagées par le gouvernement gabonais à cette époque déjà, le numéro un gabonais avait déclaré que "l'expérience du président Alassane Ouattara était une plus-value dans l'accélération des réformes impulsées au Gabon et la diversification de l'économie gabonaise".

Sénat/Nouvelle réglementation du secteur des hydrocarbures en République gabonaise

Les innovations présentées aux sénateurs

O. N.

Libreville/Gabon

Le ministre du Pétrole, du Gaz et des Hydrocarbures, Pascal Houangni Ambourou, était face aux élus de la Commission des Lois de la Chambre haute du Parlement, hier. Occasion également pour lui d'expliquer à ses hôtes les motifs ayant motivé la révision de la loi en vigueur jusque-là.



Photo : Ngoubilli Gaston

Une vue de quelques sénateurs présents.

LES sénateurs membres de la Commission des Lois, des Affaires administratives chargée des droits de l'Homme, présidée par Crépin Atende, a auditionné, hier au palais Omar Bongo Ondimba (siège du Sénat), le ministre du Pétrole, du Gaz et des Hydrocarbures, Pascal Houangni Ambourou. La séance a essentiellement porté sur le projet de loi relative à la réglementation du secteur des hydrocarbures en République gabonaise.

Au cours de son exposé, le membre du gouvernement a expliqué aux sénateurs les limites de la loi N°011/2014, en vigueur actuellement, ainsi que leurs principales conséquences. "Cette loi, a dit l'orateur, est fortement décriée par l'ensemble des acteurs du secteur et des potentiels investisseurs qui la jugent trop rigide et peu attractive. Ceci a d'ailleurs

pour conséquences : le départ de nombreuses sociétés de notre domaine pétrolier, et aucun contrat n'a été signé." Voilà pourquoi, il fallait apporter des améliorations. Et le ministre Houangni Ambourou de dévoiler les amendements et autres redressements apportés. Parmi les innovations, le ministre du Pétrole a cité : "l'introduction de la flexibi-



Photo : Ngoubilli Gaston

Le ministre du Pétrole, Pascal Houangni Ambourou, attentif à la question d'un sénateur.

lité caractérisée par le retrait des éléments considérés comme repoussoirs de la loi actuelle, notamment en ce qui concerne la fiscalité marquée par une baisse significative des taux de la redevance minière proportionnelle et de la redevance superficielle ainsi qu'il l'inclusion de l'impôt sur les sociétés dans la part d'hydrocarbures revenant à l'Etat au titre du partage de

la production ; le renvoi des éléments substantiels du contrat à la libre négociation des parties ; l'introduction d'un nouveau contrat d'hydrocarbures dénommé Convention d'exploitation, applicable exclusivement aux découvertes marginales, aux champs marginaux et aux champs matures ; l'extension des durées des périodes d'exploration et d'exploitation ; la prise en

compte de tous les éléments devant permettre au projet de résister aux épreuves du temps ; une meilleure répartition des compétences entre les entités composant le cadre institutionnel". Non sans ajouter : "Une plus grande place faite aux aspects liés au contenu local, au gaz, aux biocarburants, aux champs marginaux, aux champs matures, à la sous-traitance, aux exigences environnementales, et une responsabilité sociétale des entreprises." Tout comme "une meilleure organisation du régime de contrôle et de répression caractérisée par une classification des faits constitutifs d'infractions et le renvoi aux textes réglementaires du quantum des sanctions". L'exposé du ministre a suscité des interrogations chez les sénateurs. Désormais, ils vont passer à l'examen en profondeur de ce projet de loi qui, dernièrement, a été adopté à l'Assemblée nationale.

Sénat/En prélude au séminaire gouvernemental à l'intention des sénateurs

Le groupe parlementaire PDG s'organise

SM

Libreville/Gabon

LES sénateurs issus du Parti démocratique gabonais (PDG) ont tenu hier, au palais Omar Bongo Ondimba, siège du Sénat, leur réunion préparatoire en prélude au séminaire gouvernemental prévu à l'intention des groupes parlementaires de la majorité que compte cette institution, axée sur la nouvelle forme de collaboration entre pouvoirs exécutif et législatif, souhaitée

par le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale. Dans cette optique, les membres du groupe parlementaire PDG au Sénat ont voulu accorder leur violons. Regarder d'ores et déjà, de façon collective et organisée, tout ce qui pourrait contribuer à assainir les relations entre le gouvernement et le Parlement. Plus particulièrement avec la majorité présidentielle. Rappelons tout de même que vendredi dernier, en présidant la rencontre entre les membres du gouvernement

et les élus de la majorité à l'Assemblée nationale, Julien Nkoghe Bekale avait sonné le début d'une nouvelle collaboration placée sous le sceau du respect mutuel, la solidarité, la cohésion, la confiance et la concertation permanente, pour une convergence d'actions dans la matérialisation de la vision politique du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba. C'est sans nul doute dans cette logique qu'il entend échanger très prochainement avec ces membres de la Chambre haute du Parlement.

En attendant, les sénateurs "pédégistes" se sont dit, lors de cette réunion préparatoire, disposés, quoi qu'il en soit, à apporter leur contribution pour accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de ses mesures prioritaires et des réformes engagées récemment, en faveur du plus grand nombre. Notons par ailleurs, que le groupe PDG du Sénat a mis à profit cette réunion pour revenir également sur l'appropriation du nouveau style de travail au sein de leur formation politique, évoqué derniè-



Photo : Ngoubilli Gaston

Quelques sénateurs PDG ayant pris part à la réunion.

rement lors de leur séminaire quadripartite, organisé par le secrétariat exécutif de leur parti politique. De même ils

ont évoqué la question de l'assurance maladie des sénateurs qui, depuis 2016, n'est plus effective.